



Le Paradis des Pêcheurs
32 Bis Rue Porte Dunoise
28220 LA FERTE VILLENEUIL
[Site Web : leparadisdespecheurs.com](http://leparadisdespecheurs.com)
06.15.37.26.77 - ✉@leparadisdespecheurs28@gmail.com

REGLEMENT POUR LES PECHEURS INDIVIDUELS ETANG FERTOIS

- L'étang est ouvert du **1^{er} Mars au 30 Novembre**, les vendredis, samedis, dimanches et jours fériés de **8h00 à 17h30**.
- Les horaires des demi-journées sont : 8h00-12h30 et 13h-17h30.
- **Nouvel accès du site pour tous : à l'arrière de la pisciculture par le Chemin de Lavandin puis les Plantards (ancienne entrée CE et groupes).**
- Respecter la zone de parking à l'entrée du site.

POUR UNE TRANQUILITE, UN HAVRE DE PAIX POUR LES PECHEURS, LE SITE EST PRIVE ET STRICTEMENT RESERVE A NOS PECHEURS et leur accompagnant, pour cela :

- L'accès à l'étang Fertois est exclusivement réservé aux pêcheurs et leurs accompagnants. Nous autorisons **1 accompagnant adulte par pêcheur (+ les enfants de moins de 12 ans)**. (cf. prix à l'accueil ou sur le site internet)
- **Ouverture des grilles à 8h, puis fermeture de celle-ci juste avant le déversage des truites soit 9h.**
- **Réouverture des grilles à 12h puis fermeture à 14h juste avant le 2ème déversage des truites.**

- Pêche sans permis
- Chaque pêcheur peut pêcher avec un nombre maximum de 2 cannes. Le prix est calculé en fonction du nombre de cannes. (voir tarif affiché à l'accueil ou sur le site internet).
- Les truites sont déversées vers 9h et 14h.
- **Il est strictement interdit de se baigner**, de faire des feux de camp ou tout acte de commerce.
- Respecter la tranquillité et la propreté du lieu, ainsi que les horaires de fermeture.
- Les chiens sont interdits sur le site.

- La direction décline toute responsabilité en cas de perte, vols ou accident. Ne laissez pas des objets de valeurs dans vos véhicules.
Les enfants sont sous la surveillance et la responsabilité de leurs parents ou toutes personnes majeures les accompagnants (attention aux chutes ...).
- **Nous déclinons toute responsabilité en cas de chute à l'eau et de noyade.**
- Les tarifs sont accessibles à l'accueil et sur le site internet
- Une carte de fidélité est à votre disposition à l'accueil de la pisciculture. Pour 10 entrées journée (8h - 17h30) achetées, la 11^{ème} est gratuite.
(Conservez bien votre carte de fidélité, sans la preuve de celle-ci aucune entrée gratuite ne pourra se faire).

SONT AUTORISES :

- Les prises illimitées
- 1 canne à coup ou lancer par pêcheur jusqu'à un maximum de 2 (voir tarifs)
- Tous les appâts vivants sauf les asticots et les pinkies
- Hameçon simple par ligne
- Les flotteurs et les bulles d'eaux
- La pâte à truite

SONT INTERDITS :

- La pêche au raccroc ou harponnage
- La pêche sans flotteur ou la pêche au toc
- La pêche aux asticots et aux pinkies
- La pêche à l'épuisette, aux granulés et à l'amorçage
- L'utilisation des leurres artificiels
- L'utilisation des cuillères métalliques, des doubles et tridents
- La pêche aux vifs

RAPPEL :

- Les carpes amours prises dans l'étang doivent être remises à l'eau
- Les chiens ne sont pas admis sur le site
- Les enfants mineurs doivent être accompagnés
- Les pêcheurs doivent respecter un intervalle de 2 mètres entre chacun
- Chaque pêcheur doit garder sa place propre
- Les barbecues sont autorisés sur les places prévues
- Le gérant se réserve le droit de fouiller en cas de suspicion

Tout pêcheur ayant enfreint le règlement, ayant un comportement incorrect ou faisant l'objet de plaintes de la part des autres pêcheurs sera reconduit à la sortie sans compensation.